Image not found or type unknown

Décision judiciaire d'expulsion /demande de délais relogement

Par **lorii**, le **29/06/2016** à **08:14**

Bonjour,

J'ai une décision judiciaire d'expulsion en date de novembre 2014 qui m'a été signifiée ,sans que j'ai fait appel,avec une dette locative.
Un divorce a été prononcé en octobre 2014.Depuis,j'occupe les lieux avec mes enfants qui sont à ma charge et scolarisés.
J'ai repris le paiement de mes loyers régulièrement depuis MAI 2015.
Un FSL a été accordé en novembre 2015 qui couvre une partie de la dette, mais le bailleur social réclame l'apurement de la dette TOTALE.
J'ai eu des difficultés à payer mes loyers pendant 3 mois(nov-décembre 2015 -janvier 2016) car asphyxiée par le montant trop élevé par rapport à mon salaire , et j'ai repris depuis février 2016 à payer régulièrement,avec l'APL versé au bailleur directement.
Un courrier du préfet m'ordonne l'expulsion au 15/07/2016 car le bailleur souhaite exécuter la décision judiciaire sauf si je paye la dette locative totalement.
Que faire,sachant que je n'ai pas de solution de relogement immédiate,et que je vis avec mes enfants qui sont à ma charge.
Dois-je saisir le juge de l'exécution pour demander des délais ? et autre solution possible?
Sachant que je suis de bonne foi et que continue à ce jour de payer mes loyers.

MERCI POUR VOTRE REPONSE URGENTE

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés